FH/EDL. 9984

**CIRCULATION**

**Boulevard de Chantemerle**

Afin d’assurer la sécurité de tous les usagers de la route, la circulation est alternée **boulevard de Chantemerle**, jusqu’au 5 mars de 7h30 à 17h30.

La zone de travaux est confinée par des barrières jointives interdisant l’accès du public.

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Le stationnement est interdit.

Merci de votre vigilance et de votre compréhension.